

Mairie de Montfort-le-Gesnois

Horaires de la station passeports - cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est désormais **sur rendez-vous** selon les horaires ci-dessous :

Lundi	: 9h-11h (dernier rdv)
Mardi	: 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)
Mercredi	: 9h-11h30 (dernier rdv)
Jeudi	: 14h45-17h15 (dernier rdv)
Vendredi	: 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)

Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi	: 16h30-18h
Mercredi	: 10h-12h / 14h-17h
Samedi	: 10h-12h

La Poste

42 Grande Rue - 72450 Montfort-le-Gesnois
Tél. : 02.43.54.81.90

Ecole maternelle publique P. KERGOMARD

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

Ecole élémentaire publique « Les Tilleuls »

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde : Mme Margot MONTAROU

Tél. : 06.72.28.23.84

Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.17

Du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-19h30

Le samedi : 8h45-16h30 sans interruption

Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

► de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**

► de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.67

Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h00 à 12h00**

Pour contacter le prêtre :

02.43.89.00.43 / bailly-f@wanadoo.fr

Messe à la résidence Amicie (17h)

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél. : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h

les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - www.syvalorm.fr

Horaires temporaires exceptionnels

Lundi	: 9h-12h/14h-18h30
Mardi	: 9h-12h/14h-18h
Mercredi	: 14h-18h30
Jeudi	: Fermé
Vendredi	: 9h-12h/14h-18h30
Samedi	: 9h-12h/14h-17h30

**Prochaine collecte des ordures ménagères
et des sacs jaunes : 19 juin 2020**

MAIRIE 02.43.54.06.06

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi :	9h-12h
Mar, Jeud, Ven :	9h-12h / 14h45 - 17h45
Mercredi :	9h-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Adresse courriel : mairie@montfortlegesnois.fr



**BULLETIN
D'INFORMATION**

N°24 du 12 juin 2020

Mairie

La Mairie est ouverte depuis le 3 juin au public uniquement sur rendez-vous au 02.43.54.06.06. **Nous vous demandons d'apporter votre crayon noir et de porter un masque.** Le service carte d'identité et passeport biométrique est joignable au 02.43.54.06.06 pour la prise de rendez-vous.

Le service Urbanisme est joignable pour la prise de rendez-vous au 02.43.54.06.07. Vous pouvez déposer vos dossiers dans la boîte aux lettres de la Mairie et transmettre vos demandes par mail alecomte@montfortlegesnois.fr

Le service associations / C.C.A.S est joignable au 02.43.54.06.00 pour la prise de rendez-vous. Vous pouvez également transmettre vos demandes par mail à l'adresse : mguillard@montfortlegesnois.fr

Le service état-civil est joignable au 02.43.54.06.08 pour la prise de rendez-vous.

La Poste

Le bureau de La Poste de Montfort-le-Gesnois est actuellement ouvert le mardi et le jeudi uniquement le matin et ouvrira au public à partir du 29 juin, 2 jours par semaine de **9h à 12h et 14h à 17h, les mardis et vendredis et ce jusqu'au 4 septembre 2020.**

Rue Basse : travaux de voirie

Les travaux de la rue basse ont été notifiés à l'entreprise COLAS à la suite du marché public lancé avant les élections municipales.

Ces aménagements s'inscrivent dans la continuité et l'achèvement d'une longue période de travaux à savoir :

- la réhabilitation du réseau d'eau potable,
- la réhabilitation du réseau d'assainissement,
- la création d'un réseau d'eau pluvial,
- les enfouissements de réseau,
- le passage de la fibre optique.

Ainsi, à compter **du lundi 8 juin jusqu'au 14 août 2020**, la société COLAS procédera à la réfection complète de la chaussée :

- le revêtement de la voirie,
- la création d'un trottoir aux normes PMR,
- la création d'un passage surélevé dans la rue Basse,
- la réfection du carrefour de la route de la Vallée,
- la réfection du carrefour de l'avenue de la Gare,
- la création d'un plateau surélevé sur la rue du Haras,
- la mise en place d'une écluse sur l'avenue de la Gare.

Ces travaux se feront sans interruption. Des itinéraires de déviation seront mis en place au fur et à mesure du chantier mais la rue basse sera fermée à la circulation sur toute cette durée.

Arrêté de circulation

Article 1 : La rue Basse sera barrée à la circulation à tous les véhicules, les vélos et cyclomoteurs, de la route de la Vallée à l'avenue de la Gare, **du 8 juin au 14 août 2020, sauf pour les riverains de la Résidence de la Petite Vallée et de la rue Basse qui seront autorisés à se stationner sur le parking prévu à cet effet.**

Article 2 : Le stationnement dans la rue Basse sera interdit **du 8 juin au 14 août 2020**. Le stationnement des riverains sera autorisé sur la partie herbé de la Résidence de la Petite Vallée. Des emplacements de stationnement seront également délimités et autorisés aux riverains de la rue Basse sur l'avenue de la Gare.

Article 3 : La déviation des véhicules légers se fera par la Grande Rue, en double sens régulé par feux tricolores avec compteur, **du 8 juin au 14 août 2020.**

Article 4 : L'accès aux poids lourds de plus de 7.5 tonnes est interdit dans la rue Basse et la Grande Rue. La déviation des poids lourds de plus de 7.5 tonnes se fera par la RD301, Savigné-l'Évêque vers RD20 bis, Champagné vers RD323.

SYVALORM : Communiqué sur le retour du libre accès en déchèteries le 15 juin 2020

Jusqu'à-là accessibles sur réservation, les 20 déchèteries du Syvalorm accueilleront les usagers **sans rendez-vous dès le 15 juin 2020**. Ce retour aux conditions normales d'accès en période pandémique appelle cependant à la plus grande vigilance et le respect rigoureux des mesures de précautions sanitaires de la part de chacun. Afin de faciliter la distanciation sociale, les entrées sur déchèteries seront régulées en période d'affluence avec une limitation du nombre de véhicules et d'usagers sur les plateformes.

En déchèterie les habitudes reprennent :

La réorganisation temporaire des accès en déchèteries mise en place pour s'adapter au COVID-19 prend fin : c'est un retour à la normale pour les usagers de nos services. Le bilan est très satisfaisant. Les modalités d'accès sur rendez-vous ont permis aux usagers particuliers et professionnels de désengorger leurs stocks de déchets confinés dans le respect des règles sanitaires et les situations de forte concentration sur les sites ont été évitées.

Un libre accès qui fait appel au civisme de chacun :

Si ce retour à la normale permet la liberté d'accès aux usagers, il ne dispense pas pour autant de respecter strictement toutes les consignes de sécurité sanitaires : le port du masque est vivement conseillé et la distanciation demeure impérative. Les déchèteries sont des sites où les usagers se déplacent de benne en benne pour trier leurs déchets, la vigilance est plus que jamais de rigueur.

Procédure obligatoire sur site :

- Présenter ses justificatifs sans ouvrir sa fenêtre
- Les enfants ne sont pas autorisés à descendre du véhicule
- 1 seule personne descend du véhicule (2 personnes uniquement si le déchet est trop volumineux ou lourd)
- Respecter la règle de distanciation de 1m minimum avec autrui
- Appliquer les gestes barrières
- Aucun agent n'aide au vidage des véhicules

La filière de collecte des textiles interrompue :

Dès l'annonce de l'arrêt des collectes des textiles sur le territoire du Syvalorm ainsi que sur le territoire national, faute d'exutoires pour l'ensemble de la filière, notre prestataire Eco-textiles a engagé la condamnation de toutes les bornes de notre territoire pour empêcher les dépôts et a informé les usagers sur les conteneurs.

En attente de la reprise d'activité de la société de collecte du linge, les habitants doivent conserver chez eux leurs vêtements usagés.

De récents abandons de déchets aux pieds des bornes ont été signalés par les communes. Textiles, ordures ménagères, encombrants... ces dépôts sauvages sont sévèrement sanctionnés par le code pénal et les communes concernées s'efforcent de retrouver les auteurs de ces incivilités pour les poursuivre pénalement.



Attention :





L'abandon de déchets est formellement interdit.

Tout contrevenant fera l'objet de poursuites pour ce délit.

Tout abandon ou dépôt illégal de déchets expose son auteur à une amende pouvant atteindre 1500 € avec confiscation du véhicule en vertu des articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.



Incivilités et vandalisme sur notre commune

Depuis quelques jours, notre commune (comme certaines communes limitrophes) connaît une recrudescence d'incivilités. La municipalité souhaite attirer l'attention de ses administrés.

Détérioration de bâtiments publics et de leurs installations, destruction de signalétique, dépôts d'objets sur la voie publique au risque de mettre en danger la sécurité des usagers de la route, dépôts sauvages auprès des conteneurs à verres, masques que l'on retrouve dans la rue.

La municipalité tient à rappeler solennellement que les personnes (y compris adolescents) reconnues responsables de dégradations, seront amenées à réparer les préjudices subis sans compter les éventuelles poursuites judiciaires qui seraient prononcées.

Nous faisons donc appel au civisme des Montgesnois pour l'image et le bien-être dans notre commune.

